

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LE HAVRE

Département :

413104

N° de Gestion :

2000 B344

2H ENERGY

Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €
Siège social : ZI de Babeuf – Saint-Léonard 76400 Fécamp
RCS 353.926.447 Le Havre

A457

**PROCÈS VERBAL CONSTATANT LE RESULTAT DE
LA CONSULTATION ECRITE DE L'ASSOCIE UNIQUE**

L'an deux mil trois, le 15 décembre,

En application des dispositions statutaires, Monsieur Jean-Luc DUQUESNE, agissant en qualité de Président de la société **2 H ENERGY**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 euros, dont le siège social est ZI de Babeuf – Saint-Léonard, 76400 Fécamp, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Havre sous le n° 353.926.447, a consulté par écrit l'Associé Unique:

La société IVECO AIFO SpA

titulaire de 125.000 actions

L'Associé Unique a été consulté sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Monsieur VICARIOLI en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Luc DUQUESNE Président démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les résolutions ci-après ont été soumises à l'approbation de l'Associé Unique.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jean-Luc DUQUESNE de son mandat de Président au 15 décembre 2003, décide de nommer en remplacement, en qualité de Président, à compter de ce jour :

Monsieur VICARIOLI Luigi,
de nationalité italienne,
né le 18 mai 1950 à Naples,
demeurant Moncalieri, Strada Revigliasco 37/10 (Italie)

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à la consultation de l'Associé Unique à tenir en 2005 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités et publications requises par la loi, afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

A cette fin, il a été mis à la disposition de l'Associé Unique, par courrier du 10 décembre 2003, l'ensemble des documents nécessaires à la prise de décision.

L'Associé Unique a été prié de renvoyer son bulletin de vote au plus tard le 15 décembre 2003.

Il ressort du dépouillement du bulletin parvenu dans le délai fixé que l'Associé Unique a approuvé l'ensemble des résolutions.

Par suite, il est constaté que ces résolutions sont régulières et définitives.

La copie de la lettre adressée à l'Associé Unique, ainsi que la réponse de l'Associé Unique à cette lettre, ont été annexées au procès verbal des présentes constatations, pour être classées dans les archives de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président sortant et le Président entrant.

Fait à Trappes

Le 15 décembre 2003

Le Président sortant
Monsieur Jean-Luc DUQUESNE

Le Président entrant
Monsieur Luigi VICARIOLI

2H ENERGY
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000.000 €
Siège social : ZI de Babeuf – 76400 Saint-Léonard
RCS 353.926.447 Le Havre

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE DIRECTION DU 15 DECEMBRE 2003

L'an deux mil trois, le 15 décembre à 14 heures 30

Le Conseil de Direction de la Société **2H ENERGY SAS** s'est réuni au 6 rue Nicolas Copernic 78190 Trappes, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts, en date du 8 décembre 2003.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur Jean-Luc DUQUESNE	Président
- Monsieur Claude CHAUVEAU	Membre du Conseil de Direction
- Monsieur Franck LESAGE	Membre du Conseil de Direction
- Madame Brigitte CALCAVECCHIA	Membre du Conseil de Direction

Est absent et excusé:

- Monsieur Roberto DORINI	Membre du Conseil de Direction
---------------------------	--------------------------------

La Société DELOITTE-TOUCHE-TOHMATSU, Commissaire aux Comptes titulaire, dûment convoquée, est absente et excusée.

Messieurs les Représentants du Comité Central d'Entreprise, dûment convoqués, sont présents :

- Monsieur José DA CUNHA,
- Monsieur André MOREL,
- Monsieur Guy SUREE,
- Monsieur Hubert JAPIOT,

Assistent également à la réunion, sur invitation du Président Madame Janine BROCHARD et Messieurs VICARIOLI et SALVIA.

m



Monsieur Jean-Luc DUQUESNE préside la séance en sa qualité de Président.

Mademoiselle Véronique JAMET remplit les fonctions de Secrétaire de Séance.

Le Président rappelle que le Conseil de Direction est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Modification dans la composition du Conseil de Direction,
2. Point sur l'activité de la Société,
3. Ratification de la signature du bail de Vitrolles,
4. Questions diverses.

Monsieur DUQUESNE annonce aux Membres du Conseil de Direction qu'il quitte ses fonctions de Président de la société à l'issue de la présente réunion.

I – Modification dans la composition du Conseil de Direction

Monsieur le Président annonce aux membres du Conseil que Monsieur DORINI démissionne des ses fonctions de membre du Conseil de Direction de la société à l'issue de la présente réunion.

Le Conseil prend acte de cette démission, Monsieur Roberto DORINI n'étant pas remplacé dans les fonctions de membre du Conseil.

II – Point sur l'activité

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur SALVIA présente le rapport sur l'activité de la société.

Il expose que l'année 2003 s'est avérée, pour 2H ENERGY, un exercice difficile pour les raisons suivantes :

- un marché du Groupe Electrogène qui est resté en 2003 à un niveau bas avec pour conséquence une pression sur les prix de vente. Ce niveau bas de marché a les mêmes origines que celles évoquées en début d'année 2003 au titre de 2002 : difficultés financières des grands donneurs d'ordres (Téléphonie, Energie, etc.), décisions d'investissement reportées.
- un portefeuille de commandes au 31/12/2002 particulièrement faible : 16.935 K€

Ces éléments associés à une prise de commandes à fin juin 2003 insuffisante, ont pour conséquence que le chiffre d'affaires 2003 de 55 M€, évoqué au Conseil de mars 2003, ne sera pas réalisé. Il est probable que le chiffre d'affaires de l'exercice 2003 sera voisin de 43 M€ induisant une perte importante pour 2H ENERGY.

En termes de prises de commandes, la réalisation de commandes à fin novembre 2003 est d'ores et déjà supérieure à celle de l'exercice 2002 en totalité (exercice particulièrement faible).

Des contrats "militaires" importants sont attendus (montant total supérieur à 10 M€), une affaire "Pétrole/Gaz" d'un montant important est également en cours de négociation, ce qui rend possible une augmentation significative du portefeuille de commandes dans les 2 mois qui viennent.

Les efforts de l'entreprise doivent demeurer principalement tournés en 2004 sur les points suivants :

- **commercial** : présence soutenue chez les clients.
- **réduction de nos coûts de revient** par la conception des produits, la standardisation de sous-ensembles, les gains sur les achats, les gains de productivité engendrés par l'organisation des postes de travail.
- **réactivité de l'entreprise** pour répondre aux exigences de délais de plus en courts des clients.

Monsieur le Président attire l'attention des Membres du Conseil sur le caractère confidentiel des informations qui viennent d'être exposées.

Cette présentation étant faite, Monsieur le Président ouvre la discussion.

Différents échanges ont lieu entre les membres du Conseil de Direction.

Plus personne ne désirant prendre la parole, le Conseil donne, à l'unanimité, acte au Président de la présentation qui vient d'être faite sur l'activité de la société.

III – Ratification de la signature du bail de Vitrolles

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le bail de location des locaux d'Aix les Milles étant arrivé à échéance, il a été signifié congé à notre société 2H ENERGY par le propriétaire, dans les formes spécifiant que le montant du nouveau loyer applicable au 1^{er} octobre 2003 serait de 51 260 € /an HT hors charges, soit une valeur locative de 110 €/m² au lieu de 88,30 €/m².

Conformément à la politique de réduction des coûts poursuivie, et faute d'une négociation positive avec le propriétaire des bâtiments loués, il a été décidé de déménager l'Agence commerciale dans de nouveaux locaux, situés dans la zone d'activités de Vitrolles à quelques kilomètres d'Aix.

Compte tenu du montant annuel du loyer (30 K€ HT hors charges), du rapport coût/surface attractif (~ 60 €/m²), de la disposition des locaux, et du faible impact social en matière de mutation géographique pour le personnel, un bail a été signé en date du 31 octobre 2003. L'emménagement est en cours.

Conformément aux Statuts, le Président demande aux membres du Conseil de Direction de bien vouloir ratifier la signature de ce nouveau bail et le transfert de cette Agence.

M



Le Conseil prend acte de cette signature et agrée le bail et le transfert de l'Agence commerciale d'Aix les Milles à Vitrolles.

VI - Questions diverses

1/ Les membres du Conseil s'informent de l'avancement du dossier MUR ECUREUIL. Le Président confirme que le solde du crédit-bail a bien été facturé au crédit bailleur et que le règlement devrait être adressé prochainement à la société 2H ENERGY.

Il fait également mention du dossiers des subventions liées à ce crédit-bail. Le Président précise que celui ci suit correctement son cours et que les derniers documents seront adressés très prochainement aux collectivités.

2/Les membres du Conseil prennent acte de la démission de Monsieur Jean-Luc DUQUESNE de ses fonctions de Président et remercient Monsieur DUQUESNE pour son action au sein de la société durant les 13 dernières années. Au nom de l'Actionnaire, Monsieur VICARIOLI remercie chaleureusement Monsieur DUQUESNE et se félicite de la future collaboration de celui-ci auprès de la Power Generation.

Il est proposé aux Membres du Conseil la nomination en qualité de nouveau Président de Monsieur Luigi VICARIOLI en remplacement de Monsieur DUQUESNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Direction décide de procéder à une consultation de l'Associé Unique à l'issue de la présente réunion en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

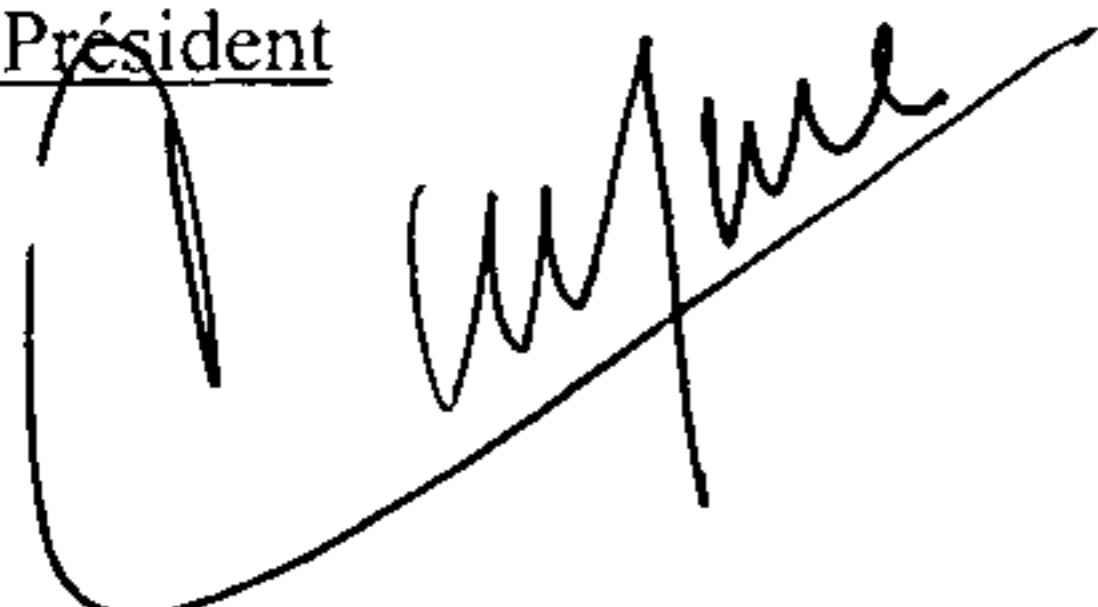
- Nomination de Monsieur VICARIOLI en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Luc DUQUESNE Président démissionnaire.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil de Direction arrête, ensuite, à l'unanimité, les termes du texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture a été signé par le Président et un Membre du Conseil de Direction.

Le Président



Un Membre du Conseil de Direction

B. Calvacchia
